



**CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI**

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

**LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE, RÉUNI CE 11 FÉVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE VAN CAUWENBERGHE, A PRIS
LES DERNIÈRES DÉCISIONS QUI PERMETTENT DE CONCRÉTISER LE
PROJET D'HABITAT SOLIDAIRE À COUILLET**

Pour rappel, les premiers travaux ont débuté à l'été 2016. L'ancienne maison communale annexe de Couillet, que la Ville a confié au CPAS par le biais d'un bail emphytéotique, s'est retrouvée au cœur d'un vaste chantier de réhabilitation. Objectif : y installer des logements solidaires pour seniors, familles avec enfants, étudiants ou d'autres profils encore.

Accessible aux personnes à mobilité réduite, le bâtiment propose, à partir du 1^{er} mars, 13 logements de 2 à 4 chambres ainsi qu'une salle polyvalente, un local pour les aînés, une cuisine collective, une buanderie et un jardin partagé. Les plus petits logements étant des appartements deux chambres, il a semblé pertinent de les ouvrir à la colocation.

Dernière étape administrative avant la mise en œuvre définitive : la fixation des loyers ainsi que les modalités de paiement des charges. C'est la décision qui est intervenue hier.

Le loyer a été défini à un montant moyen de 260€ pour que le budget -charges comprises- payé par chaque colocataire isolé, ne dépasse pas 350€.

Pour les familles, le loyer a été calculé sur la fourchette basse du marché locatif privé avec une « ristourne d'encouragement à la solidarité » de 30% afin de

rendre ces logements accessibles aux familles à faibles revenus.

Chaque appartement dispose de compteurs individuels, les charges des locaux communs qui ont pour vocation de remplir des objectifs spécifiques au projet comme l'ouverture au quartier ou l'insertion sociale seront supportées par le CPAS.

Didier NEIRYNCK,
Responsable du Service communication
0473/96.42.76



**CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI**

**Boulevard Joseph II, 13
6000 Charleroi
T 071/23.31.02 - F 071/23.31.44**